



# Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

**2021 : + 2,8%**

Janvier : +0,3%

Février : +0,7%

Evolution des pensions :

**+ 1,1% en janvier 2022**

### Indemnité Inflation

100€ versée aux Retraités ayant une pension inférieure à 2000€ nets mensuels, en principe en février.

### Forfait Patient Urgence

19€61 non pris en charge par la CPRP mais par vos mutuelles

Smic : 1 603,12 € brut au 1er janvier 2022 soit environ 1269€ net

### **BON A SAVOIR**

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités  
SNCF : 0809 400 110  
(numéro vert)

### Edito : Revendiquer, toujours !

Evidemment, quand on voit tous les jours dans les journaux télévisés les images de bombardements de villes ukrainiennes, de gamins qui fuient la guerre, on ne peut être que bouleversés par ce qui se passe. Et on pourrait ajouter « qu'on a bien de la chance, » et « qu'on a pas se plaindre »... Alors, il serait indécent de revendiquer, de manifester pour nos droits, pour nos retraites.

Mais en quoi le fait de se taire ici améliorerait le sort de ceux de là-bas ?

Ne confondons pas solidarité et charité ! Donner un peu d'argent, ou quelques vêtements, aider des réfugiés (ukrainiens, syriens, ou soudanais...) c'est une démarche personnelle qui appartient à chacun. Mais la solidarité, c'est aussi et surtout lutter contre la guerre, qui comme l'écrivait Paul Valéry « La guerre, c'est le massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent et ne se massacrent pas ». Aujourd'hui, les marchands d'armes vont pouvoir amasser des fortunes ! Et ne parlons pas de tous ceux qui spéculent sur les risques de pénurie de matières premières, réels ou supposés. Les bénéficiaires de Total Energie ont explosé en 2021. Qu'en sera-t-il en 2022 ? Les profits réalisés doivent revenir à ceux qui les produisent : aux travailleurs et aux ménages, pas aux actionnaires ! Des dispositions contraignantes et fiscales sont indispensables ! Nul ne doit profiter de la guerre ! Alors, il ne faut pas marcher dans la combine de Macron et du gouvernement qui prévoit un plan de « résilience ». Résilience : concept psy visant à surmonter les traumatismes. Mais dans la bouche des gouvernants, c'est en fait une invitation à accepter des sacrifices face aux événements. Voilà, c'est encore aux salariés, aux retraités, que l'on va demander de se serrer la ceinture... mais pas au bénéfice des Ukrainiens !

C'est pourquoi il n'y a pas d'hésitation possible quand l'organisation syndicale appelle à la mobilisation pour la défense des revendications.

Les retraités doivent donc être dans la rue le 24 mars pour la défense des pensions, de la santé, des services publics !

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



## Ukraine : contre la guerre, pour la paix immédiate

Les confédérations syndicales CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC dénoncent l'agression contre l'Ukraine décidée et mise en œuvre par le gouvernement de la Russie.

Il s'agit d'une guerre, en violation de la souveraineté d'un pays, en violation du droit international et des principes fondateurs de la Charte des nations unies.

Alors que plusieurs centaines de victimes civiles sont d'ores et déjà à déplorer, nos confédérations expriment leur soutien aux populations, travailleurs et à leurs syndicats qui sont d'ores et déjà victimes, comme elles le sont toujours lors des conflits.

Nous appelons à l'arrêt immédiat de cette agression et au retrait des troupes russes du territoire ukrainien.

Les confédérations CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC appellent à la solidarité syndicale mondiale pour la paix immédiate.

Elles réaffirment avec force le préambule de la constitution de l'OIT (Organisation internationale du travail) affirmant qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.

Philippe MARTINEZ, Secrétaire général de la CGT

Yves VEYRIER, Secrétaire général FO

Laurent BERGER, Secrétaire général de la CFDT

Cyril CHABANIER, Président de la CFTC

François HOMMERIL, Président de la CFE-CGC



## Le 24 mars, les Retraités seront dans la rue pour les pensions, la santé et les services publics

### POURQUOI les retraités sont sacrifiés ?

**Pourquoi nos pensions « décrochent »** chaque année et baissent régulièrement au regard du coût de la vie ? Pourquoi en 10 années avons-nous perdu près de 10 % du montant initial de nos pensions ?

**Pourquoi a-t-il fallu le scandale ORPEA** pour que les médias s'intéressent à la situation des personnes très âgées dans les EHPAD, situation que nos organisations dénoncent depuis des années ? Pourquoi les résidents des EHPAD ont-ils été interdits d'accès aux urgences hospitalières au beau milieu de la pandémie, entraînant ainsi 34 000 décès parmi les 600 000 résidents des Ehpads, soit plus d'un décès sur trois constaté en France ? Retraités, nous sommes :

sciemment appauvris,  
volontairement sacrifiés.

### Ce que les retraités ne sont pas :

**Ils ne sont pas un coût mais une richesse** : les pensions qu'ils perçoivent sont un droit issu des cotisations versées au long de leur vie de travail et elles alimentent le dynamisme de l'économie.

**Ils ne sont pas un problème sanitaire** : le vieillissement, c'est la vie, il n'entraîne pas une perte de dignité du fait de la diminution des capacités physiques.

### Nous ne l'accepterons jamais !

Le 24 mars 2022, nous manifesterons dans les régions et les départements pour dire notre colère et nos revendications. En pleine période électorale présidentielle et législatives, nos 9 organisations tiennent à imposer le social dans l'actualité et rappellent leurs revendications :

#### Pouvoir d'achat :

**Retour à l'indexation de nos pensions sur les salaires !** C'est la désindexation, depuis 1987, qui a entraîné une baisse continue des revenus des retraités. Alors que les entreprises du CAC 40 ont enregistré 137 milliards d'euros de profit en 2021, que les grandes banques ont réalisé plus de 31 milliards d'euros de profit, il est inadmissible que des retraités perçoivent moins de 800euros par mois.

#### Pas de pension inférieure au SMIC !

**Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat** équivalent à un mois de pension par an.

#### Annulation de la hausse de la CSG de 1,7 point décidée par le gouvernement actuel en 2017 !

Rétablissement de ½ part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, les veufs-veuves qui a été injustement supprimée

#### Amélioration des pensions de réversion versée aux conjoints survivants !

## Santé

La situation sanitaire des EHPAD est le résultat d'un sous-investissement drastique de l'Etat et des régions dans les établissements des retraités, ce que la création d'une 5<sup>e</sup> branche autonome ne fera qu'entériner, faute de moyens suffisants en personnels et en dotations.

**Aussi, nos 9 organisations exigent :**

**La prise en charge de l'autonomie** par l'Assurance maladie de la Sécurité Sociale et la création d'un grand service public de l'autonomie.

**La création de 300 000 postes dans le secteur médico-social**, 200 000 dans les EHPAD et 100 000 dans l'aide à domicile.

**La création de lits d'EHPAD dans le secteur public** pour faire face aux besoins et arriver à 1 soignant pour 1 résident alors que nous sommes à 0,63 actuellement.

**L'amélioration de la situation professionnelle des personnels** médico-sociaux par une meilleure formation et de meilleures rémunérations.

**La situation de l'hôpital public inquiète profondément les retraités** car nous sommes persuadés que des milliers de décès auraient pu être évités si 1 700 postes n'avaient pas été suppri-

més l'an passé et plus de 100 000 autres dans la dernière décennie : on meurt du manque de lits de réanimations autant que de la COVID19 elle-même.

Non aux suppressions de lits !

Réouverture des services et des hôpitaux fermés pour des économies budgétaires !

## Les droits et les services publics

**Les Retraités sont des citoyens comme les autres** : ils veulent vivre, vivre dans la dignité et le respect de leurs droits, avec des services publics de proximité : droit d'accès aux soins, aux transports, aux services sociaux, aux services des Impôts, etc.

**Nous avons droit à une pension** permettant de faire face au coût de la vie qui explose actuellement et à un logement digne et adapté.

**Nous refusons la dématérialisation** à outrance des relations avec les administrations et les services : Non au tout-internet ! Près d'une personne sur quatre n'a ni ordinateur ni tablette, il faut avoir la possibilité de rencontrer un agent, d'avoir un accompagnement.

**Malgré un contexte anxiogène (pandémie et Ukraine), les Retraités n'accepteront pas de payer le prix des sacrifices annoncés.**

Avec nos organisations, toutes et tous dans la rue le **24 mars** dans 28 villes pour imposer le social dans l'actualité, pour dire à tous les candidats : **Les Retraités sont des citoyens, ils sont en colère, ils veulent être entendus et voir leurs revendications satisfaites !**

**En avant le 24 MARS !**

## Les impôts retenus (CSG, CRDS, CASA) sur nos pensions : Quand et pourquoi augmentent-ils ?

A l'occasion de l'augmentation de 1,1 % de janvier, un certain nombre de camarades ont vu cette (petite) augmentation, absorbée par des retenues supplémentaires de « CSG », « CRDS » voire « CASA ».

Des explications s'imposent.

### 1°) Que sont ces retenues sur nos pensions ?

La Contribution sociale généralisée (CSG) est un **impôt** créé le 30 décembre 1990, par Mr Rocard - 1,1 % à l'époque - pour « contribuer au financement de la Sécurité sociale ». Il y a aujourd'hui quatre taux de CSG: 0%, réduit 3,8 %, médian 6,6 % et normal 8,3 %. Une partie est déductible de l'impôt sur le revenu (3,8 % pour le taux réduit, 4,2 % pour le taux médian et 5,9 % pour le taux normal).

La Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) est aussi un **impôt** créé - à titre temporaire - en 1996 par Mr Juppé pour « résorber l'endettement de la Sécurité sociale ». Il a été prolongé jusqu'en 2033 pour financer les dépenses de la pandémie de COVID. Le taux de prélèvement est de 0,5 %.

La Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) est également un **impôt** décidé par loi du 17 décembre 2012 de Mr Ayrault, pour financer « la prise en charge des personnes âgées privées d'autonomie ». Son taux est de 0,3 %.

Ces trois impôts rompent avec les fondements de la Sécurité sociale, visant à garantir via le salaire différé (les cotisations patronales et salariales) « *les travailleurs et leurs familles contre les risques de toutes natures susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de familles qu'ils supportent...* ». Chacun cotisant selon ses ressources et recevant selon ses besoins.

En effet : une cotisation ouvre des droits et légitime le contrôle syndical de son utilisation, alors qu'un impôt met les versements sous la dépendance de décisions gouvernementales, fluctuantes comme chacun sait.

**FO est opposée à la fiscalisation en cours de la Sécurité Sociale et revendique la fin des exonérations patronales et le rétablissement intégral du salaire différé**

### 2°) Quels sont les taux et barème de ces impôts ?

La CNAV (Caisse nationale de l'assurance vieillesse) établit chaque année les seuils de revenus pour chaque taux de CSG, compte tenu de **l'évolution des prix hors tabac constatée pour l'année n-2** : c'est ainsi que pour 2022, le barème a été augmenté de 0,2 %, en fonction de l'indice des prix INSEE de 2020.

Pour les retraites, le taux de CSG varie en fonction du « revenu fiscal de référence » (RFR) et du nombre de parts de quotient familial. Pour 2022, il faut se référer au RFR de 2020, figurant sur l'avis d'impôt 2021.

**Un retraité sera assujéti à un taux de CSG supérieur si ses revenus excèdent le plafond du taux qui lui est appliqué deux années consécutives (voir le tableau)**

Exception : si le dernier revenu fiscal permet d'appliquer le taux 0 ou réduit (3,8 %), l'effet est immédiat, sans besoin d'examiner le revenu de l'année précédente.

L'exonération (taux 0) de la CSG entraîne aussi celle de la CRDS (0,5 %) et de la CASA (0,3 %).

Le taux réduit (3,8 %) de la CSG entraîne l'exonération de la seule CASA.

Quotient familial	Revenu fiscal de référence			
	CSG taux 0	CSG taux 3,8 %	CSG taux 6,6 %	CSG taux 8,3 %
1 part	Jusqu'à 11431 €	De 11432 € à 14944 €	De 14945 € à 23193 €	Plus de 23193 €
1,5 parts	Jusqu'à 14483 €	De 14 484 € à 18 934 €	De 18 935 € à 29 384 €	Plus de 29 384 €
2 parts	Jusqu'à 17 535 €	De 17 536 € à 22 924 €	De 22 925 € à 35 575 €	Plus de 35 575 €
2,5 parts	Jusqu'à 20 587 €	De 20 588 € à 26 914 €	De 26 915 € à 41 766 €	Plus de 41 766 €
3 parts	Jusqu'à 23 639 €	De 23 640 € à 30 904 €	De 30 905 € à 47 957 €	Plus de 47 957 €
Quart de part supplémentaire	1526 €	1526 €	1995 €	3 096 €
Demi-part supplémentaire	3 052 €	3 052 €	3 990 €	6 191 €

(Avec l'aide d'un article de la *Gazette de l'UDR 33* et du site [Service-public.fr](http://Service-public.fr))



## Vie des sections



Organisée par **Claude Jehan**, les retraités de **Tours** étaient invités à se réunir le mardi 22 février à Saint Pierre des corps.

Gérard Le Mauff a présenté les informations utiles du moment (FC en particulier) ainsi que les activités de la section fédérale retraités, en cours et prévues.

Une discussion large s'est engagée avec Babeth et Aurore sur celles de l'Union régionale.

Comme de bien entendu, elle s'est prolongée par un repas en commun.

---

Jeudi 10 mars le syndicat des retraités de **Lille-Hellemmes** a tenu son assemblée générale à l'espace des acacias dans une salle prêtée par la mairie.

Après avoir fait observer une minute de silence en l'honneur des camarades qui nous ont quitté ( Daniel Déccalonne, Julien Guffroy), **Gérard Dambre** a donné des nouvelles des excusés.

Puis il a présenté le rapport d'activité détaillé lequel a été approuvé à l'unanimité, tout comme le rapport financier du trésorier **Christian Presse** faisant suite au quitus de la commission de contrôle rapporté par **Pierre Deweine**.

Il a ensuite été décidé le regroupement avec le syndicat d'Hellemmes des actifs, reconstitué.

Un échange a ensuite eu lieu avec Gérard Le Mauff sur les FC : modifications de nos droits suite aux « accords » signés en décembre - problèmes liées à la « digitalisation ». Les camarades ont témoigné des difficultés rencontrées. Des informations ont été données sur l'activité fédérale. Les adresses postales des syndiqués vont être transmises à l'UCR afin que *La Lettre de l'UCR* puisse leur parvenir directement.

Le bureau avait comme il se doit, préparé la partie conviviale de la fin de réunion ; apéro et copieuse « collation ».

Merci à Jean Marie Matton pour les photos.



## Agenda militant

Mardi 15 mars : réunion de la section retraités de PRG

Mercredi 23 mars : BN de l'UCR

**Jeudi 24 mars : mobilisation retraités (à l'appel du « groupe des 9 »)**

Vendredi 1<sup>er</sup> avril : réunion du secrétariat de la section fédérale

Jeudi 7 avril : réunion de la section retraités de Rouen

Mercredi 11 et jeudi 12 mai : Assemblée générale de l'UCR (Marseille)



## Sortie du Bureau National en Alsace

Les 2 et 3 mars, nous avons profité que le Covid nous laisse un peu tranquille pour renouer avec notre voyage « annuel ». Merci à Jacques Martin pour l'organisation de ce séjour convivial et instructif. Au programme, le musée du Pain de Sélestat, la merveilleuse Bibliothèque humaniste de Sélestat et la Cité du Train de Mulhouse. Evidemment, les vins d'Alsace et les spécialités comme le Baeckoffe étaient à table ! Rendez vous est pris pour l'année prochaine !

